

Enquête Technique

n°010T190G



DESCRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC compact fort trafic pour supports humides en pose libre en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un système modul'up TE, deux en un, comprenant un revêtement de sol PVC compact bénéficiant d'un Double Système de Stabilisation Structurel (DSx3) et d'un envers anti-humidité AQUABLOCK en plot mousse expansé, groupe T d'abrasion, en lés de 2m de large, de type modul'up compact TE 43 et d'une bande de jonction antiglisse modul'up ref 792.

Ce système est validé par l'Enquête de Technique Nouvelle n° 010T190G pour un usage à destination des locaux au plus classés U4 P3 E2/3 C2.

Le produit sera préconisé pour une mise en œuvre sans colle sur supports humides ou sujets à des remontées fréquentes d'humidité. Ses plots d'envers expansés créeront une lame d'air qui permettra une parfaite ventilation du sol. La mise en œuvre de plinthe ventilée sera préconisée afin de garantir l'évacuation de l'humidité et éviter le développement des germes et bactéries.

Il bénéficiera d'une résistance au poinçonnement de 0.05 mm et d'une efficacité acoustique déclarée de 7 dB. Conçu est fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate. Le produit bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN XL qui facilitera l'entretien.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽¹⁾).

Traitement de surface OVERCLEAN XL

- Évite la métallisation pendant toute la durée de vie du produit
- Armure antitache
- Réduit les coûts et facilite l'entretien



Envers compact autoplombant intégrant des plots expansés AQUABLOCK

- Évacue l'humidité en périphérie
- Assure la ventilation du sol

DSx3 : Double Système de Stabilisation Structurel

- Permet une pose libre
- Parfaite stabilité dimensionnelle
- Résistance au trafic intense



MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose :

Pose libre : Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.2 et cahier 3635 du CSTB.

Revêtement de sol posé libre, non maintenu en périphérie, dans les locaux à fort trafic des établissements hospitaliers, scolaires, ERP, ... Un maintien à l'aide d'une bande de jonction simple face antiglisse au joint des lés et seuil de porte est nécessaire notamment afin de réaliser aisément une soudure à chaud des joints.

Selon la nature ou la destination du local il est nécessaire de réaliser des travaux d'étanchéité en rive.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : Traitement des joints à chaud - plinthes ventilées...

Nettoyage et entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF P01-010 (à fournir)
- Taux d'émission de TVOC < 20 µg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH
- Matières premières garanties sans phtalate
- Composé à 50 % de matières premières provenant de ressources naturelles
- Recyclable à 100 %
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Modul'up TE 43
Enquête de Technique Nouvelle (Bureau Alpes Contrôles)	n°010T190G
A destination des locaux au plus classés (cahier 3782 du CSTB)	U4 P3 E2/3 C2
Épaisseur totale	2,40 mm
Couche d'usure	0,70 mm
Masse surfacique totale	2 700 g/m²
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent	0,05 mm (exigence de la norme ≤ 0,10 mm)
Réaction au feu	Bfl-s1* - n°2018/051-1 (CRET)
Classification selon NF EN ISO 10582	23 - 34 - 43

* Valable sur tout support combustible bois ou incombustible A1fl ou A2fl / Satisfait à la réglementation M3
 (1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).